

S'Grussemer Blett*

Avril 2020 Numéro 46

* bulletin d'informations de Grussenheim

LE MOT DU MAIRE

Nous vivons en ce moment une période difficile. Ce coronavirus est bien plus dangereux que tout ce qu'on nous disait ou que nous pensions.

J'ai une pensée pour toutes les personnes touchées par ce virus, qui vivent des situations compliquées et angoissantes. Je souhaite courage et espoir à tous nos malades, qu'ils soient à domicile, à l'hôpital ou en EHPAD. Le confinement qui nous est imposé, est une épreuve, mais nous devons impérativement le respecter, parce que c'est la seule manière dont nous disposons pour nous protéger et protéger les autres ainsi que les personnes qui nous sont chères. En effet il n'y a, à ce jour, ni médicament contre cette maladie, ni vaccin.

Nous devons aussi respecter strictement le confinement, afin d'aider et ne pas alourdir la tâche de tous les soignants qui se battent journellement, avec courage et abnégation, pour tous les malades. Nous nous associons aux remerciements qui leur sont adressés.

Nous sommes bien sûr attentifs à la situation de chacun de nos concitoyens, particulièrement des plus fragiles. Nous restons disponibles et à l'écoute de toute demande d'aide ou sollicitation. Mais nous avons la chance de vivre dans un village où nos aînés ne sont pas complètement isolés et peuvent compter sur leurs proches.

Bon courage à tous, prenez bien soin de vous et je vous souhaite malgré tout « Joyeuses Pâques ».

MESURES DE CONFINEMENT

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Le 27 mars 2020, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 15 avril 2020.

Des dérogations sur attestation sont possibles dans le cadre de :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilo-

mètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

- Convocation judiciaire ou administrative.

Pour sortir, vous devez avoir sur vous pour le présenter à tout contrôle : 1) une pièce d'identité 2) une attestation sur l'honneur, à renouveler chaque jour.

Vous en trouverez le modèle sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>.

Coronavirus COVID-19

Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

Première sanction	Récidive dans les quinze jours	Verbalisation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours
Amende forfaitaire de 135 € majoration à 375 €	Amende forfaitaire de 200 € majoration à 450 €	Délit puni d'une amende de 3750 € et passible de 6 mois d'emprisonnement



FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison de l'épidémie du coronavirus COVID-19, l'accueil physique de la mairie est fermé depuis le 17 mars 2020.

Un accueil téléphonique (03.89.71.62.47) est assuré les mardis et vendredis de 8 heures à 12 heures.

Vous pouvez également communiquer par mail à l'adresse : mairie@grussenheim.fr

En cas d'urgence, prendre contact avec Mr le Maire au 06.36.66.13.58.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 99 ans, de Rafael Gomez Nieto, le dernier survivant de la Nueve – cette compagnie la 2ème DB du général Leclerc presque entièrement composée de républicains espagnols. Il participait chaque année à la cérémonie commémorative de la Libération de Grussenheim.



La doyenne, Mme SIMLER Marie-Thérèse, a fêté son 97^{ème} anniversaire le 30 mars dernier.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a présenté en conseil des ministres, mercredi 1^{er} avril, une ordonnance précisant les dispositions électorales de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars. Celle-ci prévoit que dans les communes où un second tour des élections municipales est nécessaire, il soit reporté au plus tard à la fin juin. La date en est fixée par décret en conseil des ministres au plus tard le 27 mai, après avis du conseil scientifique.

Si la situation sanitaire ne permet pas l'organisation du second tour avant la fin du mois de juin, les électeurs des communes non pourvues lors du premier tour, qui s'est tenu le 15 mars, seront de nouveau convoqués par décret pour les deux tours de scrutin.



COMMUNE DE
GRUSSENHEIM



ETAT-CIVIL

Naissances :

(déclarées en mairie 9 septembre 2019 au 1er avril 2020)

Le 19 décembre..... Kéo TRAPP
Le 27 décembre Santiago NAPOLEAO
Le 28 mars..... César JAEGLER

Décès :

 (déclarés en mairie du 9 septembre 2019 au 1er avril) :

Le 6 décembre..... Jean-Pierre HABERKORN
Le 29 février..... Martin JEHL
Le 22 mars..... Henri KOEHLI
Le 23 mars..... Jean Louis SICK

Monsieur Henri KOEHLI maire honoraire, nous a quitté à l'âge de 93 ans le 22 mars 2020. Il a été maire de la commune de 1966 à 1989. Henri Koehly était l'un des principaux artisans de la signature du jumelage entre les communes de Seyches et Grussenheim. En tant que choriste, chef de chœur et organiste il a œuvré au sein de la chorale paroissiale pendant de nombreuses années. Il a aussi été l'un des membres fondateurs des Fleurs d'Automne. La commune de Grussenheim reconnaissante, lui rendra hommage ultérieurement.

Monsieur Jean Louis SICK est décédé prématurément à 69 ans le 23 mars. Il a été de nombreuses fois le chauffeur de bus attentionné qui a amené la délégation de Grussenheim à bon port dans la commune jumelée de Seyches.

GRANDS ANNIVERSAIRES

Avril : le 4 : SIMLER Yvonne 80 ans
le 15 : SCHWARTZ Chantal 87 ans
Mai : le 2 : BERNARD François 87 ans
le 9 : MARTI Jeanine 83 ans
le 15 : JAEGLER Pierre 84 ans
le 21 : SCHWARTZ Jeanne 89 ans
le 29 : SCHWEIN Angélique 83 ans

MANIFESTATIONS ANNULEES

En raison de la situation sanitaire actuelle, les manifestations ci-après seront annulées : Bluama Marik, fête de la tarte flambée, marche gourmande, accueil des seychois. La collecte pour la ligue contre le cancer est également reportée à une date ultérieure.

Mairie
25 grand'rue - 68320 GRUSSENHEIM
☎ 03 89 71 62 47 📠 03 89 71 67 54
Internet : www.grussenheim.fr
Messagerie : mairie@grussenheim.fr